



Mairie de FLÉE  
5 rue du Luxembourg  
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01  
✉  
flee.mairie@outlook.fr

ARRETÉ DU MAIRE  
N° 28-2024

**PORTANT FERMETURE DU SITE DE LA CHAPELLE STE CECILE**

**Le Maire de Flée,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les pouvoirs de police du Maire ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'interdire l'accès à la Chapelle Sainte Cécile et surtout à ses abords pendant le traitement des buis contre les chenilles défoliatrices par l'entreprise « ADEN ENVIRONNEMENT »,

**ARRETE**

**Article 1 :** Pour des raisons de sécurité publique et de préservation du site de la Chapelle Sainte Cécile, l'accès à la Chapelle et ses abords sont interdits au public dans le cadre du traitement des buis contre les chenilles défoliatrices par l'entreprise « Aden Environnement ».

**Article 2 :** Cet arrêté produira ses effets le lundi 22 avril 2024 à 10h00 jusqu'au mardi 23 avril 2024 8h00.

**Article 3 :** Mme le Maire sera chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera diffusé par voie d'affichage aux abords du site.

Fait à Flée, le 19 avril 2024  
Affiché le 19 avril 2024

Le Maire,  
Monique GAULTIER

